

**COMPTE RENDU
RÉUNION RÉGIONALE
NORMANDIE-PAYS DE LA LOIRE
22 février 2023**

PRÉSENTS :

ANTOINE DISTRIBUTION	E. JOLIVET
CAP GEL	Q. CORLOUER
ENTREPÔT FRIGORIFIQUE DE BRESSUIRE	V. REBOUR
ETOILE ROUTIÈRE	V. LELOUP
LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID	V. LASSERRE A. PAQUETTE
SOFRILOG	S. BORGES A. CHOLLET A. CHIRON P. LAUNAY H. MULLER F. TRAVAILLÉ
STEF	JL. BIFFE S. PRIEUR
TRANSPORTS MALGOGNE	A. MALGOGNE
TRANSPORTS MONTAVILLE	E. GOURNAY

Assistent à la réunion : Mmes LASSERRE et PAQUETTE

M. RUTHERFORD – Urbaniste - Fondateur de l'agence CRAFT

Après que V. Lasserre ait rappelé les règles de la concurrence que se doivent de respecter les participants à la réunion, un rapide tour de table permet à chacun de se présenter.

1. ACCUEIL PAR LES DÉLÉGUÉS DE RÉGION

V. Lasserre rappelle le découpage des régions, l'articulation entre les régions et le CA et le rôle des délégués de région.

P. Launay souligne la mutualisation des sujets de préoccupation communs au transport et à la logistique. Il évoque également les efforts faits pour mettre en valeur les métiers du froid, méconnus.

V. Leloup insiste sur le fait que les comités sont là pour défendre les intérêts de tous, petites ou grosses entreprises. Il souligne que les délégués de région, qui sont tous issus de grands groupes, ne sont pas représentatifs de la philosophie de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID (petits et grands).

2. TOUR DE TABLE CONJONCTUREL

V. Lasserre rappelle que la parole est totalement libre et que le tour de table enrichit la connaissance de l'équipe, lui permettant ainsi de mieux représenter la profession, tant auprès des pouvoirs publics que des médias.

S. Prieur donne un rapide tour conjoncturel des activités en Bretagne.

L'année 2022 a été une année de crise sur l'ensemble des filières : volaille, produits laitiers, viandes du fait notamment d'une absence de matières 1^{ères} ce qui a pénalisé les industriels producteurs qui ont souffert par ailleurs de fortes difficultés de recrutement. Certains ont même pu cesser certaines activités, faute de personnel ou de matières 1^{ères}.

L'année 2022 s'est mieux terminée qu'elle n'a commencé.

E. Jolivet – Transpots Antoine – l'année 2022 a été difficile du fait de nombreux facteurs : hausse des coûts de l'électricité, difficultés de recruter et de garder des conducteurs/conductrices, problématiques palettes. Le début de l'année est traditionnellement calme et un peu plus que d'habitude en 2023. L'entreprise est active sur toutes les filières. La volaille a été fortement impactée par la crise de grippe aviaire et les flux entre Noël et le Jour de l'An ont été plus calmes qu'en août.

A. Malgogne – Transports Malgogne – confirme le ralentissement de l'activité volaille. Souligne l'augmentation des coûts sociaux et des carburants qui ont pesé sur l'activité transport et salue l'acceptation des chargeurs de voir ces charges répercutées. S'inquiète en revanche de l'explosion du prix de l'électricité qui impacte son activité logistique. L'activité est concentrée sur la viande pendue et les produits laitiers, en frais et en surgelés.

V. Leloup – Etoile Routière – a les mêmes difficultés que ses confrères. Souligne l'augmentation de 12,5% des salaires en transport, l'augmentation des prix des palettes, des pneus, les fortes fluctuations du prix du gazole qui ont été difficiles à répercuter aux clients et salue les aides gouvernementales qui ont été accordées à la profession qui l'ont sauvée. Il souligne le fait que les hausses du carburant impactent également les clients qui souffrent par ailleurs des difficultés d'approvisionnement de matières premières et qui ont du mal à faire face. Il évoque les cessions d'entreprises de transport qui se multiplient du fait des problèmes évoqués ci-dessus et d'une activité très fortement ralentie depuis Noël. Il évoque les délais de réception de nouveaux matériels qui sont encore très longs et redoute une nouvelle hausse du SMIC qui ne manquera pas d'arriver si l'inflation devait dépasser les 2%. Il évoque les délais administratifs liés au déploiement de panneaux photovoltaïques qui ont empêché la mise en

exploitation d'une nouvelle extension avant février malgré une réception des travaux en fin d'année. Appelle de ses vœux la reprise de l'activité qui est dépendante de la consommation.

JL. Biffe – STEF – Evoque une conjoncture 2022 similaire à celle évoquée pour la Bretagne. il rappelle l'impact du réchauffement climatique sur la production des fruits rouges qui ont souffert de la canicule de l'été. La production du lait caillé a souffert du manque d'herbe pour les chèvres. Certains producteurs de lait envisagent d'arrêter leur production de beurre pour s'orienter vers la poudre de lait à plus forte valeur ajoutée. Il confirme les difficultés rencontrées pour attirer des jeunes vers les métiers du froid et les fidéliser. Il évoque les difficultés à répercuter les hausses salariales ou d'énergie sur les clients pour préserver des marges sensiblement inférieures à celles de gros groupes industriels. Il s'inquiète de la santé des clients qui souffrent également.

Il évoque par ailleurs un fort ralentissement de l'activité Bio, en frais et en surgelé, les produits étant sans doute devenus trop chers à l'achat.

V. Rebour – EFB – l'année 2022 s'est terminée sur un fort report de stock lié à un ralentissement de l'activité. Souligne la forte hausse du coût de l'électricité et s'en inquiète dans un contexte d'une forte activité de congélation. Les produits carnés (bovins) s'effondrent en surgelé pour cause de ralentissement de production, entraînant un report vers le frais. Les autres marchés ont peu de visibilité.

A. Chollet – Sofrilog – évoque l'attitude des consommateurs qui s'inquiètent de plus en plus du prix des produits surgelés et de leur consommation énergétique. Il souligne également les difficultés d'attirer de nouveaux salariés et la nécessité de renforcer la mécanisation pour préserver les salariés contre les TMS. Il évoque également le plan de sobriété qui est mis en place qui ne peut qu'avoir des effets positifs mais qui nécessite une adaptation des métiers et des modes de consommation. Il rappelle les efforts qui ont permis de préserver la couche d'ozone et insiste sur les grandes échéances face au réchauffement climatique qui doivent être appréhendés rapidement. Il confirme l'impact de la canicule sur les productions de fruits et légumes et s'inquiète de l'image de la profession qui pourrait être accusée de ne pas faire suffisamment d'efforts pour limiter son impact environnemental. Il appelle LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID à s'engager dans des démarches concrètes et des efforts de communication.

P. Launay complète le propos en soulignant les exigences clients qui deviennent de plus en plus fortes sur les démarches RSE de leurs prestataires.

E. Gournay – Transports Montaville – s'il confirme l'importance de ce qui vient d'être évoqué, il souligne la difficulté pour les PME de s'engager dans les mêmes efforts que les grands groupes.

Il évoque l'annonce de certaines enseignes de la GMS d'une hausse des prix de leurs produits de près de 10% liée aux coûts du transport et de la logistique ce qui n'est pas réel.

Il souhaite que la profession devienne plus visible et mieux comprise.

Il espère que les annonces d'une reprise de certaines activités (viande, produits laitiers) se réaliseront.

H. Muller – Sofrilog – confirme les propos de ses confrères en soulignant l'impact de la grippe aviaire sur l'activité volailles. Il confirme l'impact du réchauffement climatique sur la production de fruits, rouges notamment, dont la récolte a fortement diminué. Il évoque le ralentissement des flux de distribution (-12%) qui pèse sur les stocks mais les producteurs risquent de réduire leur volume ce qui diminuera les stocks. Sur le marché des viandes bovines, 1 à 2 exploitations dont le dirigeant part à la retraite ne sont pas reprises et basculent en céréales. La baisse de production engendre une hausse des importations, plus coûteuses.

F. Travaillé – Sofrilog – le 1^{er} semestre 2022 a souffert d'un ralentissement des volumes mais l'année s'est fortement accélérée en fin d'année. L'année 2023 a démarré avec un fort report de stock mais il est inquiet pour les perspectives pour la fin de l'année. Souligne les difficultés de recrutement, notamment en démoulage ce qui a entraîné une mécanisation de ces gestes pénibles.

S. Borgès – Sofrilog - l'année 2022 a été ponctuée d'incertitudes et 2023 reste floue.

A. Chiron – Sofrilog – l'année 2023 démarre par une saturation des volumes et une forte augmentation des coûts de l'énergie. Confirme les difficultés de recrutement.

Q. Corlouer – Cap Gel – l'activité 2022 du port du Havre a été très forte, l'image du port s'étant beaucoup améliorée grâce à l'absence de grèves depuis plusieurs années et les ports d'Anvers et de Rotterdam ayant été, eux, marqués par des grèves. Les importations restent importantes mais les exportations sont stables voire ralenties. L'année 2023 risque de voir les volumes d'importations ralentir, les clients importateurs n'arrivant pas à vendre leur marchandise étant confrontés à des stocks trop importants.

Les difficultés de recrutement sont les mêmes que celles déjà évoquées.

Les prix de l'électricité pèsent sur les entrepôts du Havre dont certains ferment.

P. Launay – Sofrilog – évoque l'article paru récemment dans Le Monde du Surgelé qui s'inquiétait de l'avenir des produits surgelés. Il salue l'existence des indices TL&A qui donnent une référence à la profession pour suivre les variations des coûts de l'électricité et indique que certains industriels annoncent une intention de privilégier les débouchés en frais pour limiter leurs coûts.

Il souligne que la non répercussion de certaines charges se traduit par la défaillance d'entreprises et fait le parallèle avec les enseignes de l'habillement qui ferment pour cause d'incapacité à s'adapter à de nouveaux modes de consommation.

Il évoque les difficultés de recrutement et les débouchés pour des personnels peu qualifiés qui refusent certains postes trop pénibles.

Le contexte général de la profession est en pleine évolution qui devra être suivie de près.

3. SUJETS D'ACTUALITÉ

a. Électricité

V. Lasserre rappelle les webinaires qui ont été organisés et au cours desquels l'administration a présenté les aides accessibles aux entreprises. Elle précise que ces webinaires sont disponibles sur le site internet de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID pour être vus ou revus par ceux qui n'auraient pas pu y assister.

V. Lasserre indique par ailleurs qu'après la mise en place des indices TL&A depuis plus de 10 ans et la proposition, pour les entreprises qui le souhaitent, d'un mécanisme de pied de facture, qui reste à la libre appréciation commerciale des adhérents, une démarche officielle a été entreprise auprès des pouvoirs publics pour faire encadrer ce pied de facture par la loi. Un courrier officiel au ministre du budget, Bruno Le Maire, a permis une première rencontre avec la DGE mais celle-ci n'est pas certaine d'être le bon interlocuteur.

Elle interroge A. Malgogne sur les démarches qui avaient abouti au pied de facture gazole afin que le cheminement puisse être reproduit sur l'électricité.

b. Palettes

A. Paquette rappelle les difficultés que rencontrent les transporteurs et les logisticiens pour rendre les palettes à leurs clients et qui ont été exacerbées par l'envolée des coûts des palettes qui a été engendrée par la guerre en Ukraine et les pénuries de bois.

Grâce au consensus trouvé au sein du Comité Transport (ComTran) et du CA, une démarche a été initiée auprès des fédérations de transporteurs pour qu'une démarche soit engagée auprès des pouvoirs publics pour que l'échange palettes soit légiféré.

A. Paquette rappelle la non application du contrat type pour diverses raisons et qui fait peser sur les transporteurs la responsabilité physique et financière de la gestion des palettes pour le compte de leurs clients et de leurs destinataires.

Elle précise que le contexte est propice à cette démarche qui pourrait s'inscrire en parallèle des discussions autour du chargement/déchargement entre les organisations patronales représentatives, les organisations syndicales et le gouvernement.

A. Paquette rappelle enfin les démarches entreprises auprès des OP représentatives pour obtenir leur soutien à la démarche de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, accompagnée de ses adhérents qui sont membres de la FNTR, TFL ou OTRE.

Les 3 organisations patronales ont indiqué être favorables à la démarche de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID et un projet de courrier, à la signature des 4 fédérations, leur a été soumis pour avis et validation.

Le ministre Beaune a par ailleurs missionné la IGEDD pour un état des lieux des opérations de chargement/déchargement et la gestion des palettes.

L'objectif de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID est à la fois de résoudre le problème des palettes pour ses adhérents et de se donner davantage de visibilité auprès des pouvoirs publics et des fédérations patronales.

V. Lasserre souligne que l'IGEDD risque d'avoir besoin de chiffres (nombre de palettes, montant financier) dont elle ne dispose pas.

A. Malgogne souligne les couches intermédiaires de palettes qui sont contreproductives et peu écologiques.

c. GNR

V. Lasserre rappelle les démarches pour obtenir une entrée en vigueur progressive de la hausse de la TICPE et un pied de facture.

Elle évoque l'entrée en vigueur du pied de facture depuis le 1^{er} janvier 2023 mais souligne que son application relève de la décision de chaque entreprise, sachant que les clients n'ont pas le droit de le refuser puisqu'il s'agit d'une disposition d'ordre public.

La hausse de la TICPE, elle, s'appliquera à compter du 1^{er} janvier 2024, sauf nouvel effort du BTP pour la faire à nouveau reporter.

d. FGAZ

V. Lasserre rappelle l'existence d'un règlement européen pour limiter les émissions de gaz à effet de serre qui a été mis en place en 2006 et mis à jour en 2014.

Il impose notamment :

- La certification des personnels manipulant ces substances
- Le contrôle périodique d'étanchéité des équipements en fonction de leur charge, exprimée en t eq CO₂,
- Une réduction progressive des quantités de fluides mis sur le marché
- Un calendrier d'interdiction d'usages, par secteur d'activité.

La révision en cours du texte et les propositions émises par le Comité Environnement du parlement européen, sous l'impulsion de son rapporteur néerlandais, menace gravement le secteur du transport frigorifique.

Il est en effet proposé d'accélérer le calendrier des interdictions d'usage et d'interdire le recours à des substances récupérées dans les systèmes puis recyclés ou régénérés pour entretenir les matériels existants.

Si ces propositions n'ont qu'un impact financier sur les installations de réfrigération fixe (entrepôts) pour lesquelles des alternatives technologiques existent (ammoniac, CO₂), dans le transport les alternatives aux HFC sont encore peu déployées et surtout ne répondent pas à tous les besoins d'usage.

Des actions, en France et à Bruxelles, sont en cours pour tenter de lutter contre les propositions de révision du règlement mais, pour l'instant, les autorités françaises ne semblent pas avoir pris conscience des enjeux pour le transport, ce qui est inquiétant.

e. Bonnes pratiques logistiques

A. Paquette rappelle la rédaction d'un guide de bonnes pratiques d'hygiène qui est à la relecture de l'administration.

Elle évoque par ailleurs la création d'un nouveau groupe de travail sur la qualité afin de mettre en commun les bonnes pratiques des entreprises pour enrichir la connaissance de la qualité et promouvoir la « food safety culture ».

Elle signale que toutes les entreprises sont invitées à contribuer aux travaux qui ont abouti à la publication d'une première fiche pratique O Froid, disponible sur le site internet et relayée par la note d'information.

A. Paquette indique enfin qu'une réflexion a émergé au sein du ComLog sur le besoin de partager de bonnes pratiques autour de certaines opérations récurrentes en logistique. Chaque opération a été retenue par une région mais les travaux sont nationaux et ouverts à tous.

Une réunion est déjà programmée pour le groupe manutention palettes vides le 21 mars à 14h.

Les autres dates sont à fixer.

f. Dématérialisation

V. Lasserre interroge les participants sur leur implication dans la dématérialisation ou les difficultés auxquelles ils sont confrontés dans des efforts de dématérialisation.

JL. Biffe indique que certains acteurs de la chaîne logistique se sont lancés dans la dématérialisation sans consulter les autres, ce qui crée des tensions.

V. Leloup indique quant à lui que la grande distribution refuse la dématérialisation des documents de transport et en particulier des bons de livraison car l'imperfection du système actuel suscite de nombreux litige, à son avantage.

P. Launay rappelle l'obligation, à compter du 1^{er} janvier 2024, de dématérialiser les factures qui va nécessiter une preuve de livraison.

A. Malgogne évoque la dématérialisation de la lettre de voiture qui devrait intégrer le bon de livraison.

V. Leloup souligne que la dématérialisation des documents doit être déployée avec les 3 acteurs : chargeurs, transporteurs et destinataires mais ces derniers s'opposent à la dématérialisation du BL qui simplifierait ou réduirait le nombre de litiges et donc les pénalités.

g. Frigo Tour

V. Lasserre et A. Paquette rappellent qu'une opération inédite et d'envergure nationale va démarrer le 5 avril prochain pour promouvoir les métiers du froid.

Avec le soutien de l'AFT (organisme de financement des formations en transport et en logistique) et de Transfrigoroute France, LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID organise une tournée de 10 étapes dans des lycées professionnels où les visiteurs, jeunes en formation et adultes demandeurs d'emploi, pourront voir du matériel de démonstration et rencontrer des professionnels qui leur parleront de leur métier.

A la question de l'organisation d'une journée type, V. Lasserre et A. Paquette indiquent qu'un webinaire d'explication va être organisé le 10 mars qui permettra à toutes les personnes inscrites ou intéressées de participer au Frigo Tour d'être informées des détails logistiques de l'opération.

Elles insistent sur l'importance pour les participants de faire passer des messages collectifs tels que l'information sur la féminisation des métiers.

h. Rendez-Vous 2023 à Lyon

V. Lasserre souligne que les inscriptions aux Rendez-Vous 2023 de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont ouvertes.

L'événement se tiendra à Lyon, les 15 et 16 juin et sera placé sous le thème de l'attractivité des métiers.

4. RÉUNION 2024

La date sera fixée par les délégués de région et rapidement communiquée pour que les adhérents puissent la noter dans leur agenda.

Les vacances scolaires de la région sont à éviter pour l'édition 2024.

5. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Avec Christopher RUTHERFORD – Urbaniste - Fondateur de l'agence CRAAFT

A. Paquette rappelle les réflexions des délégués de région qui ont permis de choisir le thème de l'après-midi comme intéressant à la fois les logisticiens et les transporteurs.

C. Rutherford invite les participants à se présenter ainsi que leurs liens avec l'aménagement de leur territoire.

Son support de présentation est en annexe.

-
- .

Toutes les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID, dans les bureaux ou à l'extérieur, se tiennent dans le cadre du strict respect des règles de la concurrence.

Ainsi, elles ne font aucun cas l'objet

- d'entente ou d'accord sur des prix ou des pratiques commerciales qui limiteraient l'accès du marché à d'autres acteurs
- de répartition du marché entre les participants aux réunions
- de toute discussion qui viendrait enfreindre les règles fixées par le livre IV du code du commerce, ou les articles 101 et 102 du traité du fonctionnement de l'Union européenne.

Les réunions organisées par LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID font l'objet d'un ordre du jour, d'une feuille de présence qui est émargée par tous les participants et d'un compte rendu écrit.

La signature de la feuille de présence vaut acceptation des règles ci-dessus.

Les organisateurs de réunions LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID qui se tiendraient en dehors de la présence d'un représentant de LA CHAÎNE LOGISTIQUE DU FROID sont invités à respecter ces procédures et sont responsables de propos qui pourraient être tenus contrairement aux règles ci-dessus.

Tout participant à une réunion qui enfreindrait les règles ci-dessus sera invité à quitter immédiatement les locaux ou la réunion.